

Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle Jean-Despréz de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le vendredi 18 juin 2004 à 10 h 58 laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et Me Richard D'Auray, greffier adjoint.

## CE-2004-1029\*

## APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE GATINEAU INC.

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et la Fraternité des policiers et policières de Gatineau Iinc. se sont entendus quant au contenu des dispositions de la première convention collective suite à la fusion;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente respecte le cadre financier établi préalablement à la négociation :

## PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité recommande au conseil d'approuver et de ratifier la convention collective à intervenir entre la Ville et la Fraternité des policiers et policières de Gatineau Inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2006.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le conseiller du district électoral de Limbour, le directeur général, le directeur du Module de la protection de la personne et des biens, le directeur du Service de police et le directeur du Service des ressources humaines à signer ladite convention.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

M° YVES DUCHARME Maire et président Comité exécutif M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET Greffier et secrétaire Comité exécutif